

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [guyaine montmagny](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8e46259c286f39627c3d29d0>

Date d'obtention : 2022-10-23 17:44:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'utilisation de la Trousse permet aux établissements scolaires de régler les situations de sextage en peu de temps. (Avec l'utilisation du questionnaire). Étant donné qu'il y a différents niveaux d'intervention, il est important de travailler avec un document unique.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En connaissant le protocole d'intervention, il nous sera plus facile d'entamer les démarches de façon cohérente afin de régler la situation. Car c'est nous, le premier palier d'intervention, les intervenants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de préserver l'intégrité physique de la victime et de suivre toutes les démarches de la Trousse.